



Changement de domicile d'un enfant majeur

Par **gaby_old**, le **24/08/2007** à **10:57**

mon fils, majeur, qui vivait chez son père veut venir vivre chez moi. Mes revenus sont faibles et mon fils poursuit ses études. Puis-je demander une pension alimentaire à mon ex mari. J'ai bénéficié d'une prestation compensatoire. Peut-elle me porter préjudice. Peut-on me refuser une pension alimentaire à cause de cette prestation. Quelles sont les démarches à accomplir?
Merci

Par **poupee_russe92**, le **24/08/2007** à **11:29**

Bonjour,

il faut vous adresser au juge des affaires familiales.

Il est vrai que la prestation compensatoire remplace la pension alimentaire.

Néanmoins il est tout à fait possible de demander au juge une pension pour les études de votre fils, payée par votre ex mari, pension qui lui sera directement versée me semble-t-il...